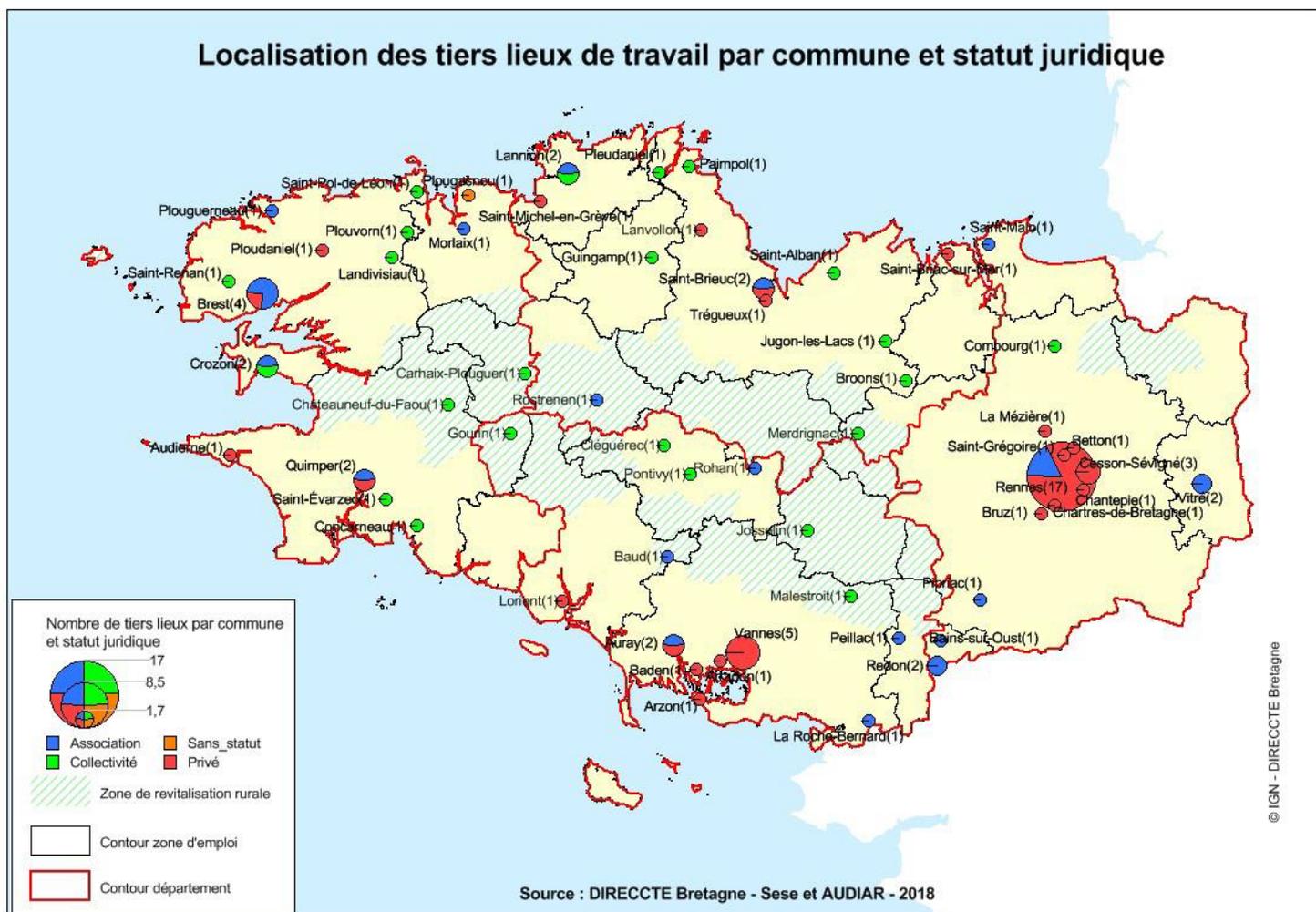


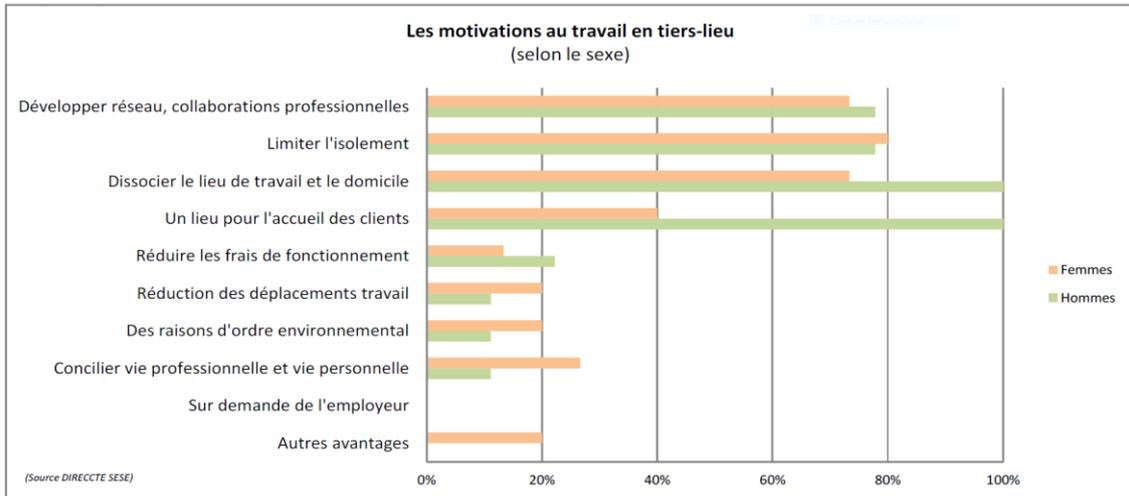
Tiers-lieux de travail partagé en Bretagne



En Ile-et-Vilaine, les structures sont essentiellement privées. Sur les 25 structures ayant participé à l'étude menée par l'AUDIAR, 21 se sont créées sans le bénéfice de subventions et 4 en lien avec des collectivités (La Cambuzz, la French Tech Rennes-St Malo, EEBR Combourg, Le Five). L'aide apportée par la collectivité peut être physique (mise à disposition de locaux) ou financière (apport de subventions).

Lorsque la structure recourt au subventionnement, ces sources de financements publics relèvent soit des fonds européens (FEDER ⁽¹²⁾), de financements de l'Etat (programme d'investissement d'avenir (PIA)/Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), Dotation d'équipement des territoires ruraux(DETR). Ces financements sont parfois cumulés aux aides provenant des Collectivités territoriales (sous forme de subventions, prêt de locaux,...).

Le graphique ci-dessous présente les motivations des utilisateurs ⁽¹⁹⁾.



ANNEXE 1 _ Les recommandations de la Mission coworking

Les 28 recommandations formulées par la Mission coworking (2018)

Structurer la filière (5 recommandations)

- R1 Créer un mouvement national des tiers lieux porteur des actions de soutien
- R2 Soutenir l'émergence de 300 Fabriques des Territoires
- R3 Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage pour lancer le dispositif d'accélération
- R4 Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projets
- R5 Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers lieux

Professionaliser les tiers lieux (3 recommandations)

- R6 Professionaliser le métier d'animateur de tiers lieux
- R7 Reconnaître et valoriser la formation d'animateur de tiers lieux
- R8 Encourager et accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers lieux

Hybrider les activités (4 recommandations)

- R9 Faire des tiers lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires
- R10 Faire des tiers lieux un lieu de transmission et d'apprentissage intergénérationnel
- R11 Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers lieux
- R12 Soutenir les activités à impact positif environnemental mises en oeuvre par les tiers lieux

Simplifier et faciliter le développement des tiers lieux dans les territoires (7 recommandations)

- R13 Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier sur le long terme
- R14 Encourager la mise à disposition de locaux par la collectivité
- R15 Encourager la location avec loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires
- R16 Alléger les taxes sur les tiers-lieux d'utilité sociale
- R17 Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers-lieux dans les territoires en difficulté
- R18 Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers-lieux
- R19 Encourager l'accès de certains publics aux tiers-lieux via des dispositifs d'inclusion

Opérer un changement culturel (4 recommandations)

- R20 Encourager la gouvernance partagée et les modèles partenariaux
- R21 Former les agents publics aux tiers-lieux pour faciliter la coordination et encourager l'entrepreneuriat dans la fonction publique d'Etat et les collectivités territoriales pour créer des vocations d'animateurs de tiers-lieux
- R22 Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers-lieux
- R23 Créer un réseau d'élus ambassadeurs sur les tiers-lieux

Lever les freins au télétravail en tiers lieu (5 recommandations)

- R24 Développer les incitations au télétravail
- R25 Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des tiers-lieux pour rassurer les entreprises et les administrations
- R26 Envisager un rééquilibrage de la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur
- R27 Développer des outils d'observation des nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail), de leurs impacts dans les territoires et des besoins qui en sont issus
- R28 Créer une instance d'évaluation du dispositif

Conclusion

Faire des tiers-lieux un partenaire de l'acteur public dans les territoires